

FAQ ALTERNANCE
MASTER 2023-2024



QU'EST CE QUE L'ALTERNANCE ?

L'alternance est une opportunité permettant d'associer sur une longue durée expériences pratiques et théorie. Comme son nom l'indique, l'apprenant alterne période en entreprise et période à l'école. L'EBS Paris propose ce cycle pour les M1 et M2 et l'ouvre aux spécialisations suivantes :

SPÉCIALISATIONS 4A 2023-2024 *
FINANCE
MARKETING & BRAND MANAGEMENT
INTERNATIONAL BUSINESS MANAGEMENT
DIGITAL BUSINESS MARKETING
INTERNATIONAL LUXURY MARKETING
INTERNATIONAL HOSPITALITY MANAGEMENT

**sous réserve d'effectifs suffisants*

QUELLES SONT MES OBLIGATIONS EN TANT QU'ALTERNANT ?

- La présence aux cours et aux examens
- Le respect du règlement intérieur de l'entreprise
- L'engagement pour la durée totale du cursus
- La ponctualité et l'assiduité
- L'envoi des arrêts de travail aussi bien à l'entreprise qu'à l'école en cas d'absences

QUELS SONT LES POINTS FORTS D'UNE FORMATION EN ALTERNANCE ?

Pour l'alternant.e :

- Accéder plus facilement à l'emploi, grâce à l'expérience professionnelle acquise en entreprise. A l'issue de ce cycle d'études, à votre entrée sur le marché de l'emploi, les recruteurs seront sensibles à vos expériences longues en entreprise. C'est un véritable atout.
- Expérience professionnelle encadrée et soutenue permettant une réelle progression. L'alternant.e bénéficie d'un double accompagnement tout au long de son contrat : son maître d'apprentissage (référént entreprise) et son tuteur (référént école)
- Missions en entreprise envisagées sur le long terme
- Responsabilités effectives confiées par l'entreprise
- Développement personnel et professionnel
- Prise en charge du coût de la formation par l'entreprise et rémunération mensuelle (statut salarié)

Pour l'entreprise :

- Exonération spécifique pour les Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) et aide pour l'accompagnement personnalisé vers l'emploi
- Aide forfaitaire attribuée à l'employeur par Pôle emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus
- Aides en cas d'embauche d'un travailleur handicapé. [Agefiph](#)
- Aide exceptionnelle de 6000€ pour l'embauche d'un étudiant entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

QUEL EST LE RYTHME DE L'ALTERNANCE À L'EBS PARIS ?

Le rythme est de 1 semaine à l'école, 3 semaines en entreprise.
Le nombre d'heures en alternance est de 35h (à l'école ou en entreprise).

SI JE SUIS ALTERNANT.E, AI-JE ENCORE DES VACANCES SCOLAIRES ?

Non. En revanche, l'alternant dispose des mêmes droits que le salarié : 5 semaines de congés annuels + remboursement à hauteur minimum de 50% des frais de transport + autres avantages propres à l'entreprise.
Si durant la période à l'école un jour est férié, l'entreprise a tout à fait le droit de vous demander de venir travailler si ses locaux sont ouverts.

SI AUCUN COURS N'EST PROGRAMMÉ DURANT UNE JOURNÉE, EST-CE CONSIDÉRÉ COMME UN JOUR DE CONGÉ ?

Non. Vous avez l'obligation d'être présent en entreprise.

EN ALTERNANCE, QUEL EST LE PRIX DE MA FORMATION ?

Le coût de la formation est entièrement pris en charge par l'entreprise et son organisme de financement.
Seule la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus) est imputable aux alternants qui signent un contrat d'apprentissage.
Les alternants en contrat de professionnalisation ne sont pas concernés par la CVEC.

À QUELLE RÉMUNÉRATION PUIS-JE PRÉTENDRE ?

La rémunération est déterminée sur la base d'un pourcentage du SMIC en fonction de l'âge, du type de contrat (apprentissage) et du niveau d'étude. Vous pouvez faire une simulation sur le site officiel du gouvernement.

SI JE SUIS ADMIS.E EN ALTERNANCE, L'ÉCOLE M'AIDE-T-ELLE À TROUVER UNE ENTREPRISE ?

L'étudiant doit faire les démarches pour trouver une alternance. Cependant, le Career Center est disponible pour le conseiller, lui apporter une aide à sa recherche d'un contrat: accès à la plateforme de diffusion des offres JobTeaser, communication régulière des offres d'entreprises partenaires et organisation de sessions de recrutement et d'appels d'offres.

JUSQU'À QUAND PUIS-JE DEMANDER L'ALTERNANCE ?

Soit avant la date de la rentrée (pour simplifier l'organisation des cours), soit jusqu'au 30/11/2023 maximum, sinon vous intégrerez la classe en initial.

AVEZ-VOUS LE DROIT À 5 JOURS POUR LES RÉVISIONS D'EXAMENS ?

Oui, ces 5 jours, valables sur la totalité du contrat d'apprentissage uniquement, doivent être posés dans le mois qui précède les examens en prévenant votre tuteur un mois à l'avance .

COMMENT ÊTRE SÛR.E QUE LES MISSIONS QUI ME SERONT CONFIÉES SERONT INTÉRESSANTES ET EN ADÉQUATION AVEC MA FILIÈRE ?

La question de l'intérêt est complexe. Orientez-vous vers des missions qui répondent au mieux à votre projet professionnel et votre spécialisation. Évaluez bien ce qui vous est proposé et projetez-vous dans le poste pour comprendre si cela pourrait vous correspondre.

Le référent Alternance à l'école est là pour vous conseiller tout au long de l'année et s'assurer que les missions principales qui vous sont confiées correspondent à votre formation. Il s'assure également de l'évolution et des changements éventuels de missions avec le tuteur entreprise.

QUEL ACCOMPAGNEMENT EXISTE POUR LES ALTERNANTS ?

Le Career Center met en place un suivi et un accompagnement individualisé tout au long de la formation : aide au CV, lettre de motivation et préparation aux entretiens, envoi d'offres, gestion des contrats, suivi en entreprise.

Le tuteur académique et le maître d'apprentissage / tuteur en entreprise sont présents tout au long du parcours.

EST-IL POSSIBLE DE FAIRE MON ALTERNANCE À L'ÉTRANGER ?

La réponse est oui, mais à certaines conditions :

- L'entreprise doit avoir une adresse et un SIRET en France et donc être enregistrée en France. Elle peut être succursale d'une entreprise dont le siège est à l'étranger et peut aussi avoir des filiales à l'étranger,
- L'alternant.e doit au moins passer 6 mois en France sur 12 mois,
- Si la mobilité est inférieure à 4 semaines : L'employeur français continue à payer son salarié.
- Si la mobilité est supérieure à 4 semaines : L'employeur français a l'obligation de suspendre le salaire de son apprenti.

Dans les deux cas, les conditions de la mobilité sont définies via une convention, une annexe pédagogique et une annexe administrative et la convention doit être transmise à l'OPCO (opérateurs de compétences) avant le départ.

SI JE TROUVE UNE ENTREPRISE, QUELLE EST LA PROCÉDURE POUR COMMENCER LES DÉMARCHES AVEC L'ENTREPRISE ET SIGNER MON CONTRAT ?

Dès que vous trouvez votre entreprise, veuillez envoyer les coordonnées du contact RH de l'entreprise à careercenter@ebs-paris.com. La chargée de l'alternance vous contactera aussitôt pour échanger sur ce sujet.

QUEL TYPE DE CONTRAT PROPOSE L'EBS ?

L'EBS propose uniquement des contrats d'apprentissages.

COMMENT FAIRE SI JE ME RENDS COMPTE QUE MON POSTE NE CORRESPOND PLUS À MES ATTENTES AU-DELÀ DE LA PÉRIODE D'ESSAI ?

Vous avez la possibilité de rompre votre contrat d'un commun accord avec l'entreprise et après consultation avec le Career Center. Dans ce cas, vous accédez au statut de SFP (Stagiaire de la Formation Professionnelle) durant 6 mois, le temps de retrouver un nouveau contrat. C'est l'organisme de financement de l'entreprise (OPCO) qui continue à prendre en charge votre formation durant ces 6 mois. A l'issue de ce délai, si vous n'avez pas trouvé d'entreprise, vous rebasculez en cursus classique.

A QUI S'ADRESSER SI IL Y'A DES QUESTIONS AU SUJET DU CONTRAT ?

Contact principal : CFA du Groupe Accelis - CFGA : alternance@cf-ga.fr
Contact secondaire Career Center EBS : careercenter@ebs-paris.com

A LA FIN DE MON CONTRAT, AI-JE LE DROIT AU CHÔMAGE SI JE NE TROUVE PAS IMMÉDIATEMENT UN CDI ?

A la fin du contrat, vos droits seront les mêmes qu'un salarié. L'entreprise vous remettra les documents de fin de contrat règlementaires tels que l'attestation assedic et le certificat de travail.

PUIS-JE FAIRE UN STAGE OU PARTIR EN SEMESTRE À L'ÉTRANGER AU COURS OU À LA FIN DU CURSUS EN ALTERNANCE ?

Durant vos deux années d'alternance, si vous décidez d'arrêter ce cursus, il ne sera pas possible d'effectuer un stage ou partir en semestre pour terminer la dernière année.

De même quand vous aurez fini votre alternance, aucune convention de stage ne pourra être délivrée puisque vous n'aurez plus le statut étudiant.

MON DIPLÔME A-T-IL LA MÊME VALEUR QUE CELUI DES ÉTUDIANTS POURSUIVANT LE CURSUS CLASSIQUE ?

Le diplôme est strictement le même ; ce sont juste les modalités de délivrance et le rythme des enseignements qui diffèrent.

QUELLES SONT LES FRAIS DE SCOLARITÉ SUR LA TOTALITÉ DES DEUX ANNÉES ?

- De la quatrième à la cinquième année : 21 800€

EST-CE QUE LE DIPLÔME EBS EST RECONNU PAR L'ÉTAT ?

Oui, le diplôme est revêtu du grade de Master, délivré par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- Code diplôme : 16531230
- Code RNCP : 35177

CALENDRIER 2023-2024

MOIS		L	Ma	Me	J	V	S	D	SEMESTRE 1
SEPT	36	4	5	6	7	8	9	10	ENTREPRISE
	37	11	12	13	14	15	16	17	RENTÉE (11 SEPTEMBRE) + COURS 35H
	38	18	19	20	21	22	23	24	ENTREPRISE
	39	25	26	27	28	29	30	1	
OCT	40	2	3	4	5	6	7	8	COURS 35H
	41	9	10	11	12	13	14	15	
	42	16	17	18	19	20	21	22	ENTREPRISE
	43	23	24	25	26	27	28	29	
NOV	44	30	31	1	2	3	4	5	COURS 35H
	45	6	7	8	9	10	11	12	
	46	13	14	15	16	17	18	19	ENTREPRISE
	47	20	21	22	23	24	25	26	
DEC	48	27	28	29	30	1	2	3	COURS 35H
	49	4	5	6	7	8	9	10	
	50	11	12	13	14	15	16	17	ENTREPRISE
	51	18	19	20	21	22	23	24	
	52	25	26	27	28	29	30	31	

 Rentrée

 Jours fériés

MOIS		L	Ma	Me	J	V	S	D	SEMESTRE 2	
JAN	1	1	2	3	4	5	6	7	ENTREPRISE	
	2	8	9	10	11	12	13	14		
	3	15	16	17	18	19	20	21	COURS 35H	
	4	22	23	24	25	26	27	28	COURS + EXAMENS 35H	
FEV	5	29	30	31	1	2	3	4	ENTREPRISE	
	6	5	6	7	8	9	10	11		
	7	12	13	14	15	16	17	18		
	8	19	20	21	22	23	24	25	COURS 35H	
	9	26	27	28	29	1	2	3	ENTREPRISE	
MARS	10	4	5	6	7	8	9	10		
	11	11	12	13	14	15	16	17		
	12	18	19	20	21	22	23	24	COURS + EXAMENS 35H	
	13	25	26	27	28	29	30	31		
AVR	14	1	2	3	4	5	6	7	ENTREPRISE	
	15	8	9	10	11	12	13	14		
	16	15	16	17	18	19	20	21	COURS 35H	
	17	22	23	24	25	26	27	28	ENTREPRISE	
MAI	18	29	30	1	2	3	4	5		
	19	6	7	8	9	10	11	12		
	20	13	14	15	16	17	18	19		COURS 35H
	21	20	21	22	23	24	25	26		
22	27	28	29	30	31	1	2			
JUIN	23	3	4	5	6	7	8	9	ENTREPRISE	
	24	10	11	12	13	14	15	16		COURS + EXAMENS 35H
	25	17	18	19	20	21	22	23	ENTREPRISE	
	26	24	25	26	27	28	29	30		
JUIL	27	1	2	3	4	5	6	7	ENTREPRISE	
	28	8	9	10	11	12	13	14		COURS 35H
	29	15	16	17	18	19	20	21	COURS + RATTRAPAGE 21H	
	30	22	23	24	25	26	27	28	ENTREPRISE	
AOÛT	31	29	30	31	1	2	3	4		
	32	5	6	7	8	9	10	11		
	33	12	13	14	15	16	17	18		
	34	19	20	21	22	23	24	25		
	35	26	27	28	29	30	31	1		

 Jours fériés

TEMPS DE FORMATION 441H

CALENDRIER 2024-2025

MOIS		L	Ma	Me	J	V	S	D	SEMESTRE 1
SEPT	36	2	3	4	5	6	7	8	RENTÉE (2 SEPTEMBRE) + COURS 35H
	37	9	10	11	12	13	14	15	COURS 35H
	38	16	17	18	19	20	21	22	ENTREPRISE
	39	23	24	25	26	27	28	29	
OCT	40	30	1	2	3	4	5	6	COURS 35H
	41	7	8	9	10	11	12	13	
	42	14	15	16	17	18	19	20	ENTREPRISE
	43	21	22	23	24	25	26	27	
NOV	44	28	29	30	31	1	2	3	COURS 35H
	45	4	5	6	7	8	9	10	
	46	11	12	13	14	15	16	17	ENTREPRISE
	47	18	19	20	21	22	23	24	
DEC	48	25	26	27	28	29	30	1	COURS 35H
	49	2	3	4	5	6	7	8	
	50	9	10	11	12	13	14	15	ENTREPRISE
	51	16	17	18	19	20	21	22	
	52	23	24	25	26	27	28	29	

 Rentrée

 Jours fériés

mois		L	Ma	Me	J	V	S	D	SEMESTRE 2
JAN	1	30	31	1	2	3	4	5	ENTREPRISE
	2	6	7	8	9	10	11	12	COURS 35H
	3	13	14	15	16	17	18	19	ENTREPRISE
	4	20	21	22	23	24	25	26	
FEV	5	27	28	29	30	31	1	2	COURS + EXAMENS 35H
	6	3	4	5	6	7	8	9	
	7	10	11	12	13	14	15	16	ENTREPRISE
	8	17	18	19	20	21	22	23	
	9	24	25	26	27	28	1	2	
MARS	10	3	4	5	6	7	8	9	COURS 35H
	11	10	11	12	13	14	15	16	ENTREPRISE
	12	17	18	19	20	21	22	23	
	13	24	25	26	27	28	29	30	
AVR	14	31	1	2	3	4	5	6	COURS 35H
	15	7	8	9	10	11	12	13	ENTREPRISE
	16	14	15	16	17	18	19	20	
	17	21	22	23	24	25	26	27	
MAI	18	28	29	30	1	2	3	4	COURS 28H
	19	5	6	7	8	9	10	11	ENTREPRISE
	20	12	13	14	15	16	17	18	
	21	19	20	21	22	23	24	25	COURS 28H
	22	26	27	28	29	30	31	1	
JUIN	23	2	3	4	5	6	7	8	ENTREPRISE
	24	9	10	11	12	13	14	15	
	25	16	17	18	19	20	21	22	COURS 35H
	26	23	24	25	26	27	28	29	
JUIL	27	30	1	2	3	4	5	6	ENTREPRISE
	28	7	8	9	10	11	12	13	
	29	14	15	16	17	18	19	20	COURS + EXAMENS 35H
	30	21	22	23	24	25	26	27	
AOÛT	31	28	29	30	31	1	2	3	ENTREPRISE
	32	4	5	6	7	8	9	10	
	33	11	12	13	14	15	16	17	
	34	18	19	20	21	22	23	24	
	35	25	26	27	28	29	30	31	+ PÉRIODE DE SOUTENANCE (1 JOUR)
SEPT	36	1	2						DATE FIN DE FORMATION : 2 SEPTEMBRE 2025

Jours fériés

TEMPS DE FORMATION 441H

